

A stylized sunburst graphic composed of numerous thin, radiating lines in shades of blue and yellow, positioned to the right of the main text.

LIJA

**LYCÉE INTERNATIONAL
JEANNE D'ARC**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*





LIJA

LYCÉE INTERNATIONAL
JEANNE D'ARC



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

21 ET 22 SEPTEMBRE 2024 SUR LES THÈMES : "PATRIMOINE DES ITINÉRAIRES, DES RÉSEAUX ET DES CONNEXIONS" ET "PATRIMOINE MARITIME"

L'abri anti-aérien du Lycée International Jeanne d'ARC

Un patrimoine de l'histoire de la Seconde Guerre Mondiale à sauvegarder



Histoire de l'abri anti-aérien

=

Histoire de la réussite
du Lycée Jeanne d'ARC
et de l'éducation des filles
au début du 20^{ième} siècle

- 2 dates : 1900 – 1935
- Une femme engagée
- La réussite de l'éducation des filles
- L'évolution d'un bâtiment
- Un masque à gaz géant
- La vie des élèves pendant la guerre

Une évolution



Façade en
1903

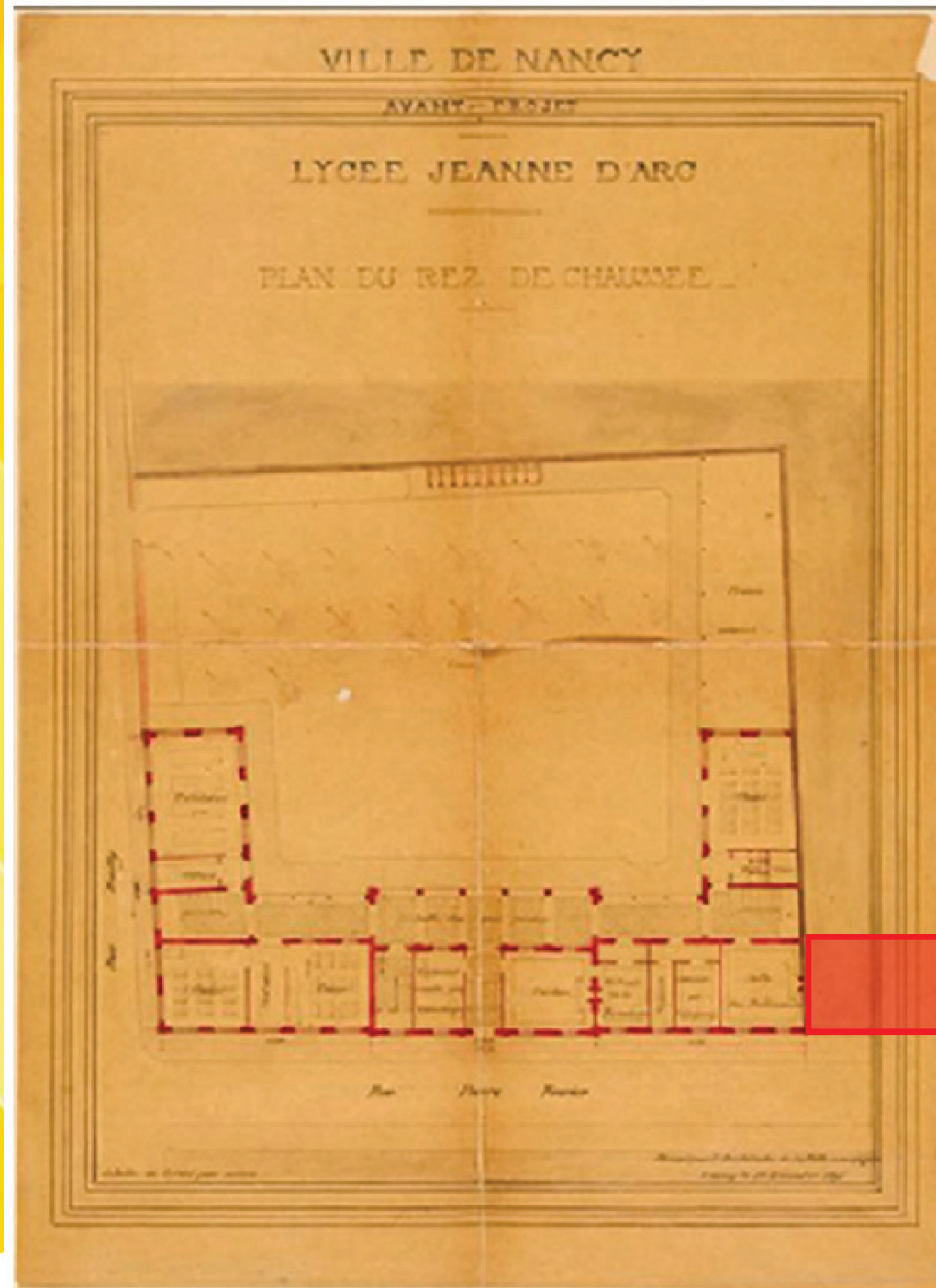


Une différence ?





1900



1935



Création du Lycée de filles



1880 : Lois de
Camille SEE sur
l'éducation des
filles

20 ans

1900 :
ouverture du
Lycée Jeanne
d'ARC

Le lycée Jeanne d'Arc

Le conseil municipal de Nancy, dont une vingtaine de membres, au moins, seront impitoyablement blackboulés dimanche prochain, vient de faire apposer cette semaine le nom de Jeanne d'Arc, notre glorieuse héroïne lorraine, sur la façade du lycée de filles de Nancy, cette institution si impopulaire dans tout notre département, œuvre néfaste du fameux professeur Le Monnier, qui voulait détruire, il y a six ou sept ans, l'Ecole professionnelle de l'Est.

Le conseil municipal a commis là une infamie qui, heureusement, sera réparée dans quelques jours. Jeanne d'Arc n'a absolument rien de commun avec les pim-bèches et les petites dindes déclassées qu'on voudrait élever dans cet établissement inutile et dangereux pour la République, aussi inutile et plus dangereux que les instituts populaires et toutes leurs ramifications.

Le Nouvelliste de l'Est, 06/05/1900.



Ceux que, déjà, la question du lycée de jeunes filles, à Nancy, a passablement agacés, n'y trouveront même pas un semblant de satisfaction dans le spectacle du bâtiment que l'on va édifier, à l'angle des rues Pierre-Fourrier et Bailly. Sur cet emplacement magnifique, encore que très peu central, à l'angle de la place d'Alliance avec son architecture si monumentale, s'élèvera une haute construction en pierre et briques, à l'aspect si banal, etc. C'est le type uniforme entre celui d'une caserne ou celui d'une fabrique; avec cette infériorité de plus, sur eux, qu'il est appliqué à l'extérieur avec un luxe de pierre de taille fort coûteux et à l'intérieur avec une pauvreté mesquine.

L'Immeuble et la construction dans l'Est, 14/08/1898

Ya-t-il pour Nancy un avantage quelconque à créer un établissement semblable? Non, assurément non, et la démonstration est faite.

Il est évident que la population nancéienne seule est insuffisante pour alimenter un lycée de filles; grâce à Dieu les parents lorrains ont assez de jugement pour vouloir des *filles instruites et bonnes ménagères et non des savantes*.

Donc le Lycée sans internat serait une fondation morte; on verrait bientôt se produire un rapport bien documenté démontrant la nécessité de créer l'internat, seul susceptible de donner des ressources financières et autres à l'établissement.

Je me résume donc par ces mots:

— Je ne suis pas l'adversaire du lycée de filles;

— Je ne crois pas à son utilité présente;

— Le lycée de filles sera une concurrence fâcheuse à l'Ecole supérieure de filles qui rend de réels services;

— Créons plutôt une Ecole professionnelle d'éducation, où nos filles apprendront, en payant, à tenir leur ménage et à gagner leur vie au besoin.

Ce lycée sera une charge budgétaire que les jongleurs de chiffres dissimulent avec autant d'art que possible, mais on ne saurait s'y tromper;

Nos élus nous ont promis des *économies, pas de charges nouvelles*, dégrèvement si possible; nous avons le droit de compter sur leur parole;

L'Immeuble et la construction dans l'Est, 21/11/1897

Le lycée Jeanne d'Arc

Le conseil municipal de Nancy, dont une vingtaine de membres, au moins, seront impitoyablement blackboulés dimanche prochain, vient de faire apposer cette semaine le nom de Jeanne d'Arc, notre glorieuse héroïne lorraine, sur la façade du lycée de filles de Nancy, cette institution si impopulaire dans tout notre département, œuvre néfaste du fameux professeur Le Monnier, qui voulait détruire, il y a six ou sept ans, l'Ecole professionnelle de l'Est.

Le conseil municipal a commis là une infamie qui, heureusement, sera réparée dans quelques jours. Jeanne d'Arc n'a absolument rien de commun avec les pim-bèches et les petites dindes déclassées qu'on voudrait élever dans cet établissement inutile et dangereux pour la République, aussi inutile et plus dangereux que les instituts populaires et toutes leurs ramifications.

Le Nouvelliste de l'Est, 06/05/1900.

Mais une entreprise au sujet de laquelle nous faisons toutes nos réserves, c'est la construction d'un lycée de jeunes filles à Nancy, où le besoin, autre que politique et universitaire, ne se fait absolument pas sentir. La commission, du reste, qui a été unanime pour les autres grands travaux, s'est divisée sur l'opportunité de celui-ci; il n'a rien moins fallu qu'un long et filandreuse rapport d'un fonctionnaire de l'Instruction publique, conseiller municipal et même adjoint, pour entraîner une majorité hésitante dans le sein de la commission.

Ce rapport de M. Le Monnier est une apologie dithyrambique de l'Instruction secondaire des jeunes filles, dont les théories, discutables en général, le sont en particulier à Nancy, où l'Instruction publique et privée des femmes est plus que suffisamment distribuée et aussi assez poussée. Même au point de vue municipal, la ville n'a-t-elle pas fait largement son devoir en ne négligeant rien pour son Ecole Supérieure des filles, qui, à part le nom, nous paraît être un véritable lycée avec tous les avantages que prône M. Le Monnier.

L'Immeuble et la construction dans l'Est, 19/03/1893



IV. — INSTRUCTION RELIGIEUSE

Le lycée a pour règle inviolable le respect absolu des croyances. C'est aux familles que revient le soin de l'instruction religieuse. Toutefois, pour permettre aux enfants catholiques qui se préparent à la première communion de suivre aux mêmes heures le catéchisme paroissial, celles dont les parents en font expressément la demande sont conduites par une maîtresse-surveillante à la cathédrale.

1894 : affaire
DREYFUS

1898 : ZOLA :
J'accuse

Extrait du livret de présentation du Lycée Jeanne d'Arc.
Lycée Jeanne d'Arc, Lucie Ravaire. 1903



Ordre primaire

Ordre secondaire

Baccalauréat pour les garçons
Baccalauréat pour les filles



Fondatrice et Directrice du Lycée Jeanne d'ARC
de 1900 à 1927

Préparation du Baccalauréat des
garçons par les filles au Lycée

1914 : le Lycée devient une
ambulance



La guerre 14-18



PLAN donnant les points de chute : 1° par pièce à longue portée de 380 • 2° par pièce de 130 •



PLAN donnant les points de chute : 1° par Zeppelins • 2° par avions •



CONSTRUCTION D'ABRIS

pour la population

VISITE DES CAVES ET SOUS-SOLS EXÉCUTION DES TRAVAUX

LE MAIRE DE LA VILLE DE NANCY,

Vu l'article 97, § 6, de la loi du 5 avril 1884 ;

Vu l'arrêté de M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle, en date du 3 novembre 1917 ;

Attendu qu'en raison des bombardements aériens subis par l'agglomération nancéienne, il importe de construire des abris pour la population ;

Que l'utilisation des caves ou sous-sols, tels qu'ils se comportent ou après exécution de tous travaux reconnus nécessaires, est envisagée ;

Que pour faciliter la préparation des projets, puis l'exécution des travaux, il convient de procéder à la visite des caves d'un certain nombre d'immeubles ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER. — Tout propriétaire d'immeubles situés sur le territoire de Nancy, ou à défaut son représentant, est tenu de laisser pénétrer dans les caves ou sous-sols des dits immeubles :

- 1° Les agents du service municipal des travaux ;
- 2° Les entrepreneurs, surveillants et ouvriers auxquels seront confiés les travaux projetés.

ARTICLE 2. — Tout propriétaire absent de Nancy, et non représenté dans cette Ville, recevra notification de se conformer à l'article qui précède. Faute par lui de répondre au Maire dans la huitaine qui suivra la date de cette notification, il sera considéré comme refusant d'obtempérer aux prescriptions du présent arrêté.

ARTICLE 3. — Procès-verbal sera dressé contre tout propriétaire qui ne consentira pas à la visite des caves ou sous-sols de ses immeubles, ou s'opposera à l'exécution des travaux.

Il sera procédé ensuite, par toutes voies de droit, à l'ouverture des accès des dits sous-sols ou caves ainsi qu'à l'exécution des travaux.

ARTICLE 4. — Les agents du Service municipal des travaux, préposés à la visite des caves ou sous-sols, ainsi que les entrepreneurs, surveillants et ouvriers chargés de l'exécution des travaux, seront munis d'une carte spéciale d'identité délivrée par le Maire.

ARTICLE 5. — M. le Directeur du Service municipal des travaux et M. le Commissaire central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté.

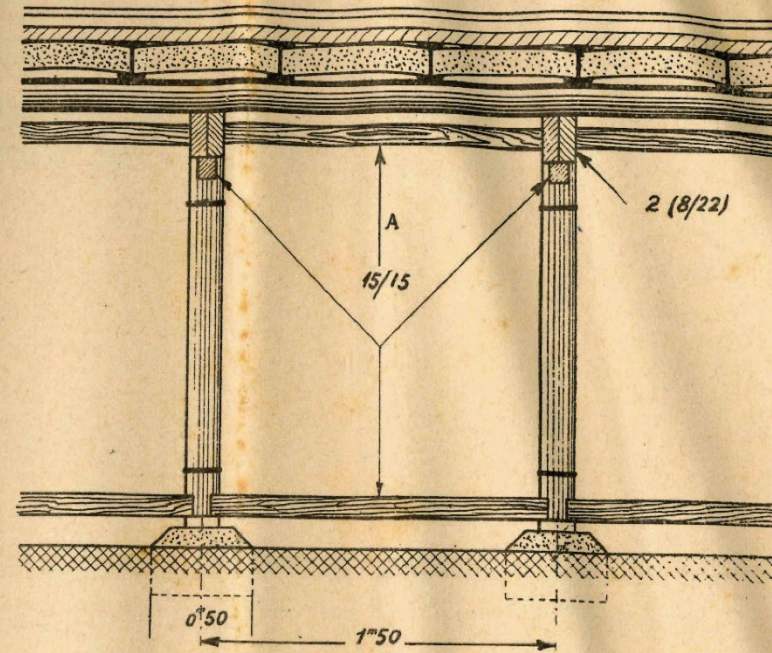
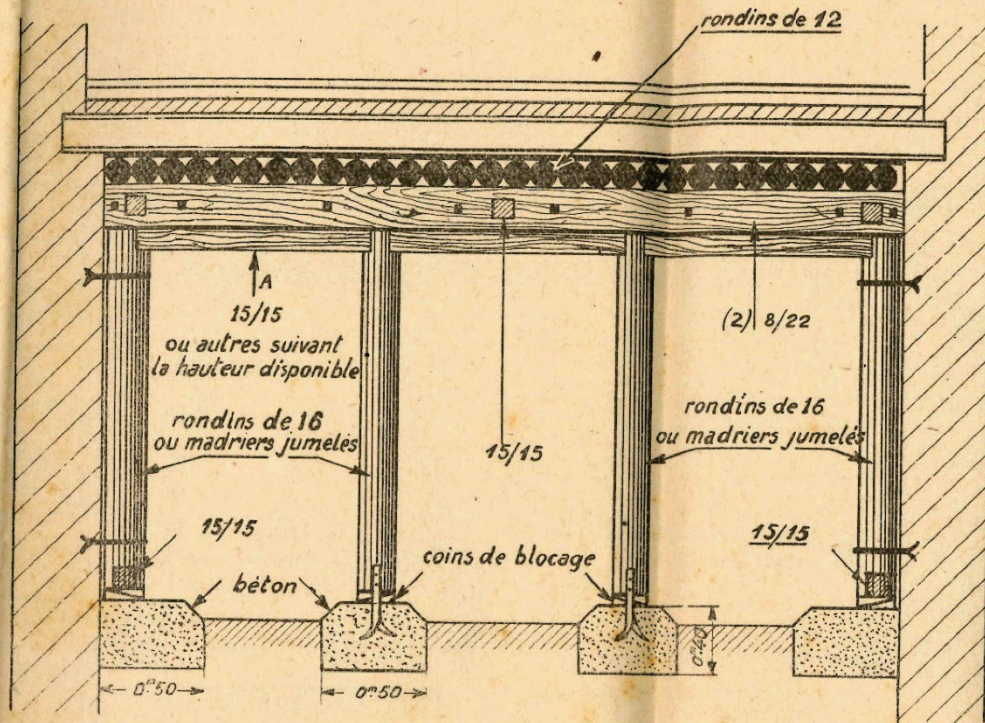
Nancy, le 25 Novembre 1917.



Le Maire,

G. SIMON.

EMPLOI DU BOIS.



Un
anachronisme



1935

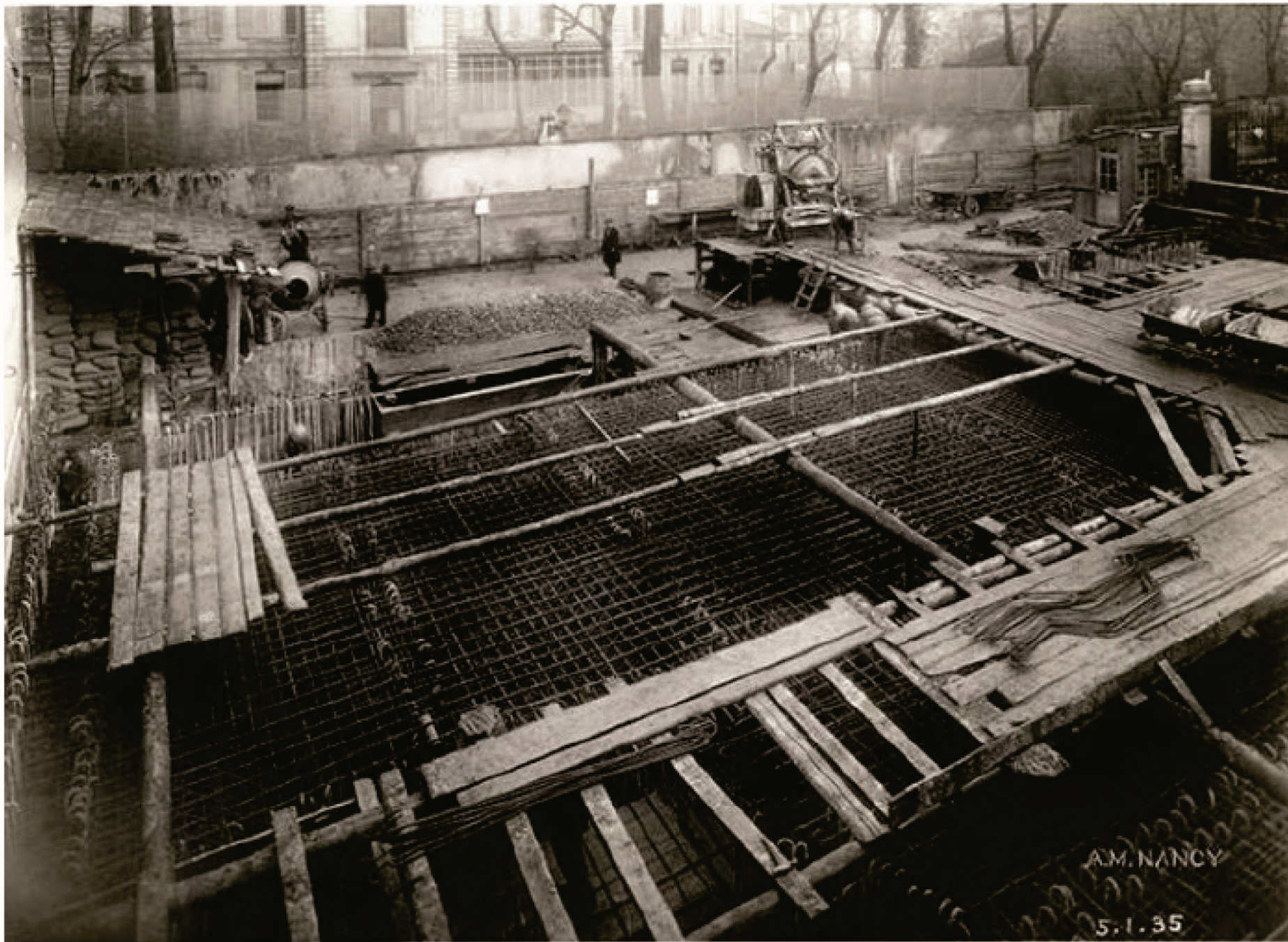


Prévu pour 200 élèves,
le Lycée devient trop petit
face à son succès







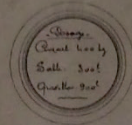




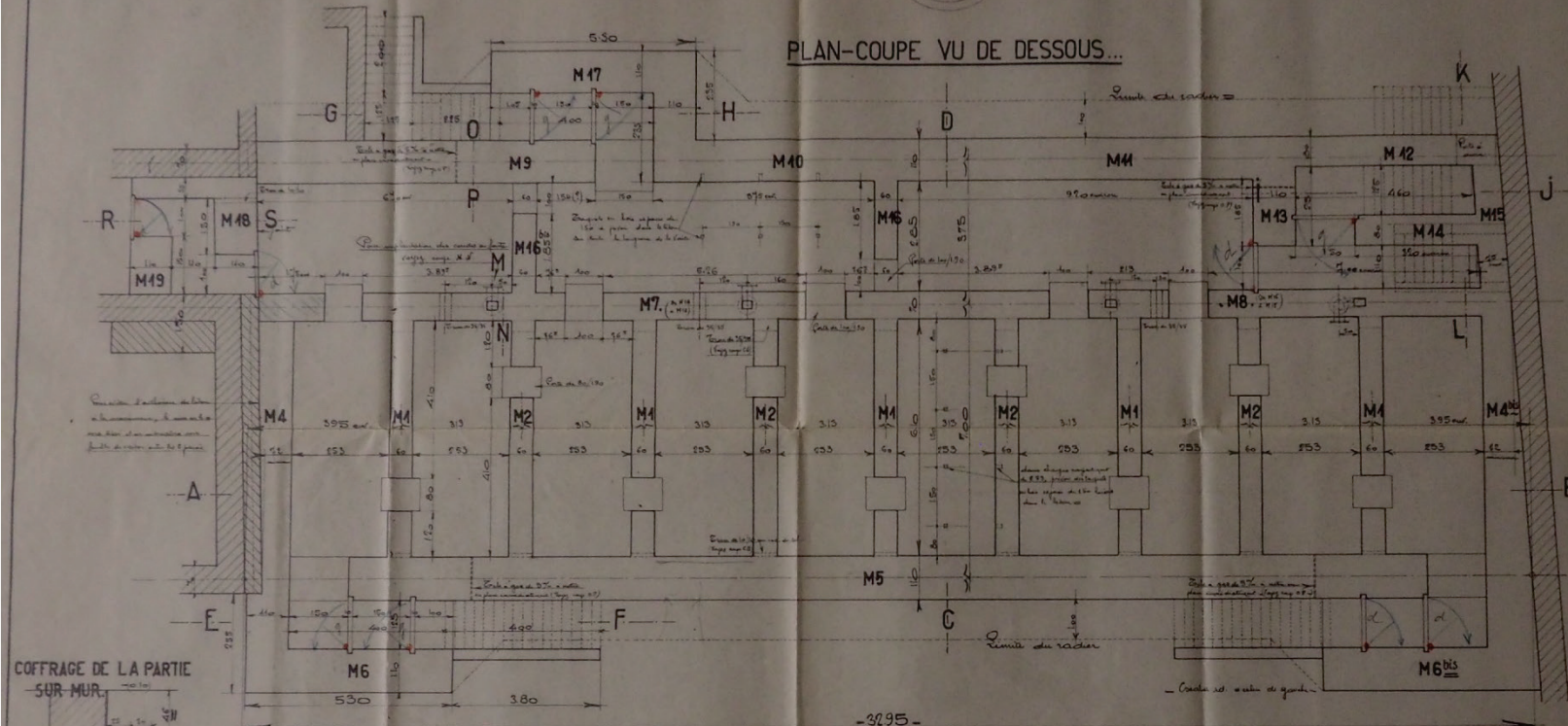
646... AGRANDISSEMENT DU LYCEE JEANNE D'ARC...

EX 1BIS (CE PLAN ANNULE LE PLAN EX 1; Février 30 octobre 1934)

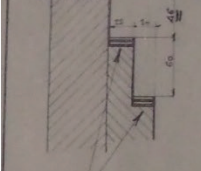
COFFRAGE DE L'ABRI...



PLAN-COUPÉ VU DE DESSOUS...

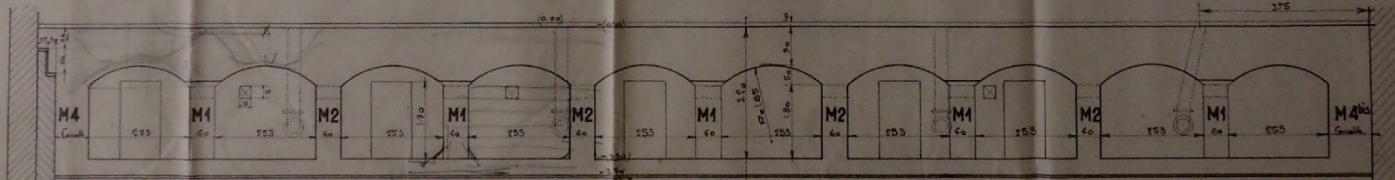


COFFRAGE DE LA PARTIE SUR-MUR

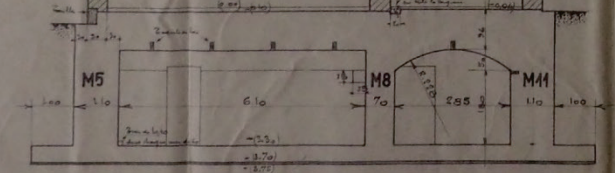


Pour cette l'abri...
 L'abri est construit en béton armé.
 Les murs ont une épaisseur de 20 cm.
 Les poutres ont une hauteur de 20 cm.
 Les dalles ont une épaisseur de 10 cm.
 Les escaliers ont une largeur de 1,20 m.
 Les portes ont une hauteur de 2,00 m.
 Les fenêtres ont une hauteur de 1,50 m.
 Les portes ont une largeur de 1,00 m.
 Les fenêtres ont une largeur de 1,00 m.
 Les portes ont une hauteur de 2,00 m.
 Les fenêtres ont une hauteur de 1,50 m.
 Les portes ont une largeur de 1,00 m.
 Les fenêtres ont une largeur de 1,00 m.

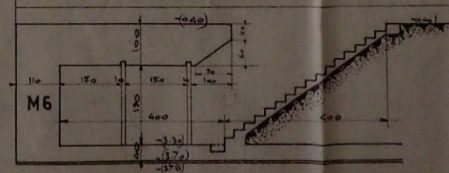
COUPE LONGITUDINALE A.B.



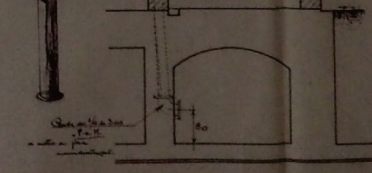
COUPE C.D.



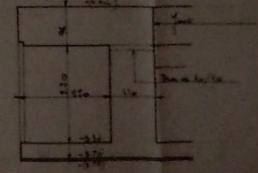
COUPE E.F.



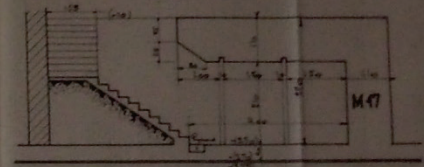
COUPE M.N.



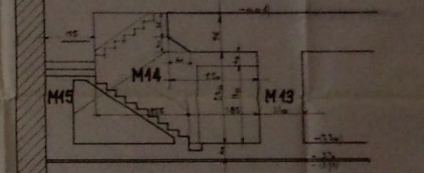
COUPE R.S.



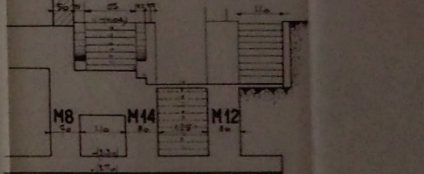
COUPE G.H.



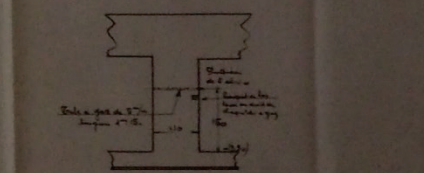
COUPE I.J.



COUPE K.L.



COUPE O.P.





**Une mise en système
probable avec le poste de
secours de la Mairie et la
Préfecture**

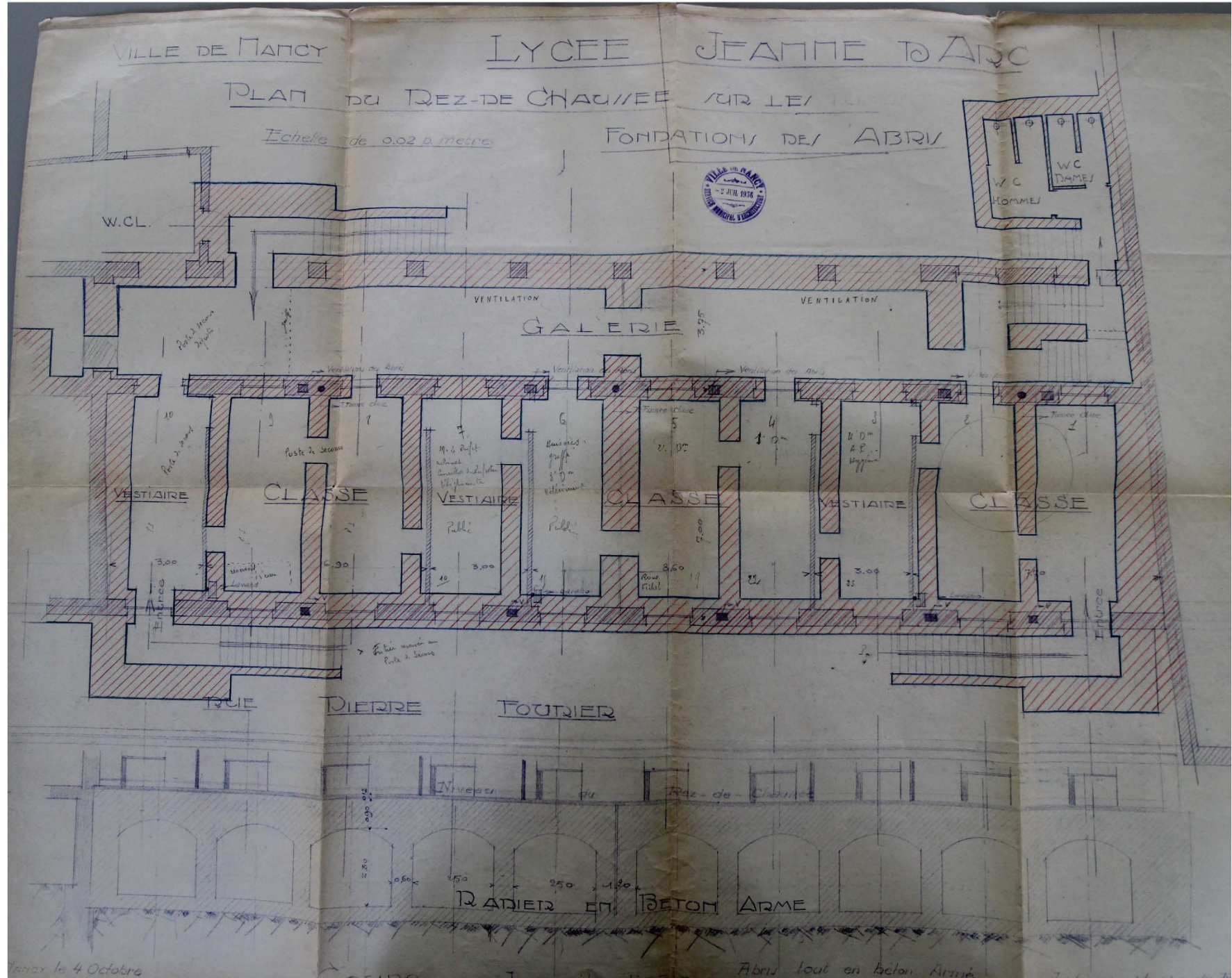
Une légende urbaine

Fonctionnement de l'abri



L'OPA de la
Préfecture :
3 matelas

L'utilisation
des cellules



Un masque à gaz géant



- 90 cm de béton spécial,
- Prévu pour résister à des bombes de 100 kilos ?
- 1 heure 45 d'autonomie en fonctionnement confinement total,
- Charpente métallique,
- Planchers en béton sur tout le bâtiment,
- Fausse cheminées,

Bunker ou abri ?





DIVISION

REPUBLICQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DU DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LYCEE JEANNE d'ARC - NANCY -

DESCRIPTION DE L'INSTALLATION DE
PROTECTION CONTRE LES GAZ DE COMBAT

Occupation normale de chacun des 2 abris 100 Personnes

Pour chacune des deux parties, l'installation se compose, dans ses parties essentielles :

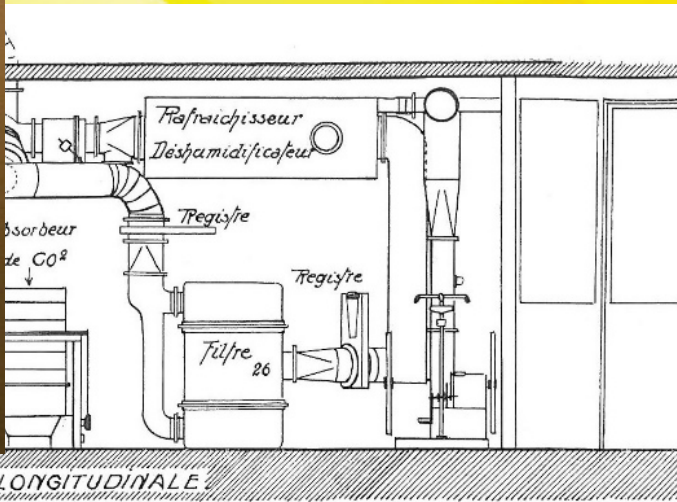
- d'un conduit d'appel d'air extérieur;
- d'une machinerie de filtrage, régénération et pulsion d'air;
- d'un réseau de gaines métalliques pour le soufflage d'air dans les divers locaux;

REGIMES DE FONCTIONNEMENT POSSIBLES AVEC LA PRESENTE INSTALLATION

Les consignes d'utilisation détaillent les manoeuvres qui seront à faire dans chaque cas.

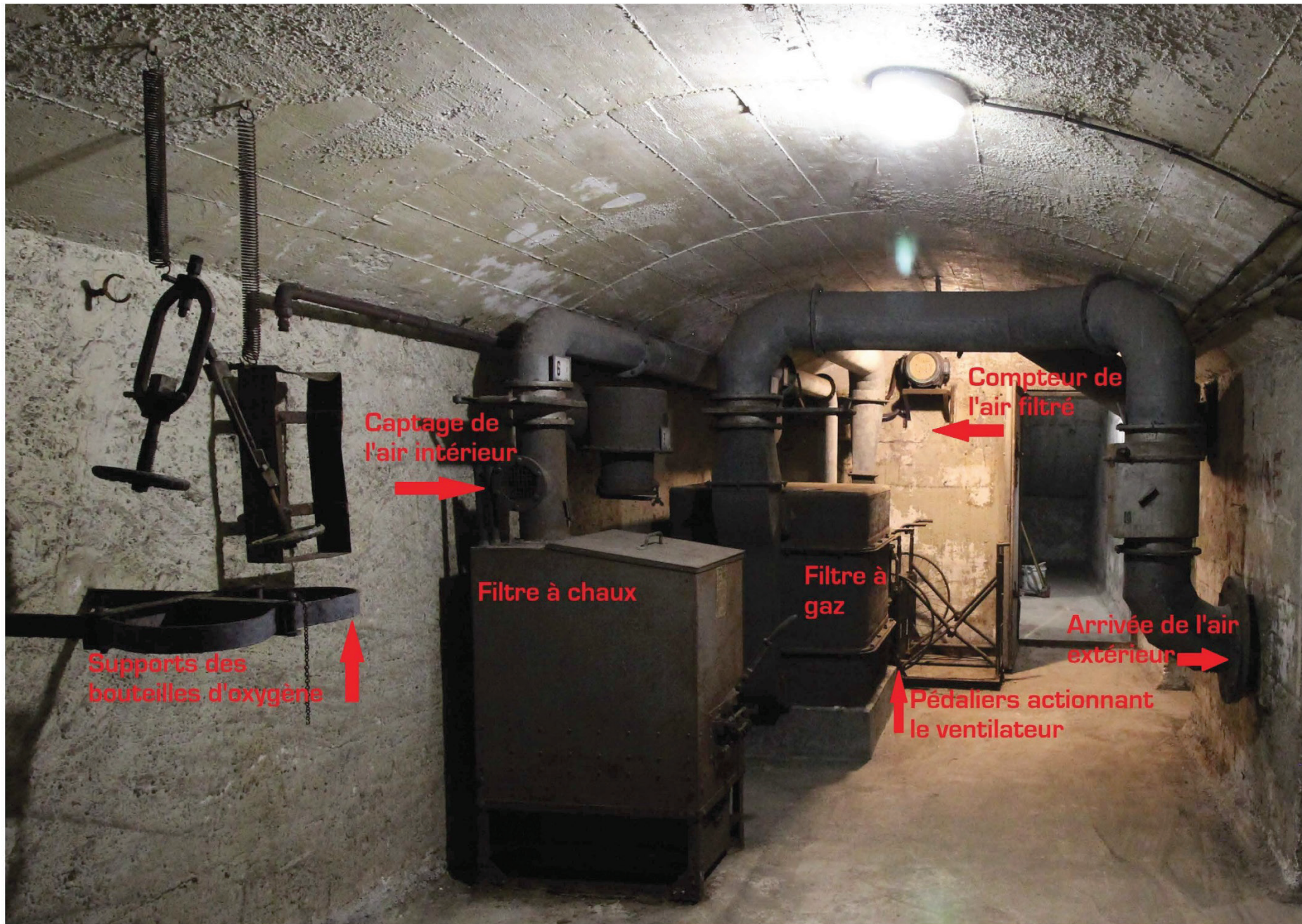
I.- VENTILATION EN TEMPS DE PAIX.-

Le ventilateur aspire directement l'air extérieur par le by-pass n°1, et le refoule dans les locaux. L'évacuation peut se faire, soit par les portes si elles sont ouvertes, soit par la soupape n°3.



COUPE LONGITUDINALE





PC ROL TANGUY

NESSI
FRÈRES & C^e
MONTRouGE
43, rue de la Vanne

ABSORBEUR DE CO²
TYPE _____ N° _____

EMPLISSAGE A L'ARRÊT

1° Fermer le registre — 2° Enlever le couvercle —
3° Le levier de manoeuvre étant poussé à fond vers
l'appareil, remplir de chaux sodée jusqu'au repère d'em-
plissage — 4° Remettre le couvercle.
L'appareil est prêt à fonctionner, n'ouvrir le registre
que pendant le fonctionnement.

RENOUVELLEMENT EN MARCHÉ

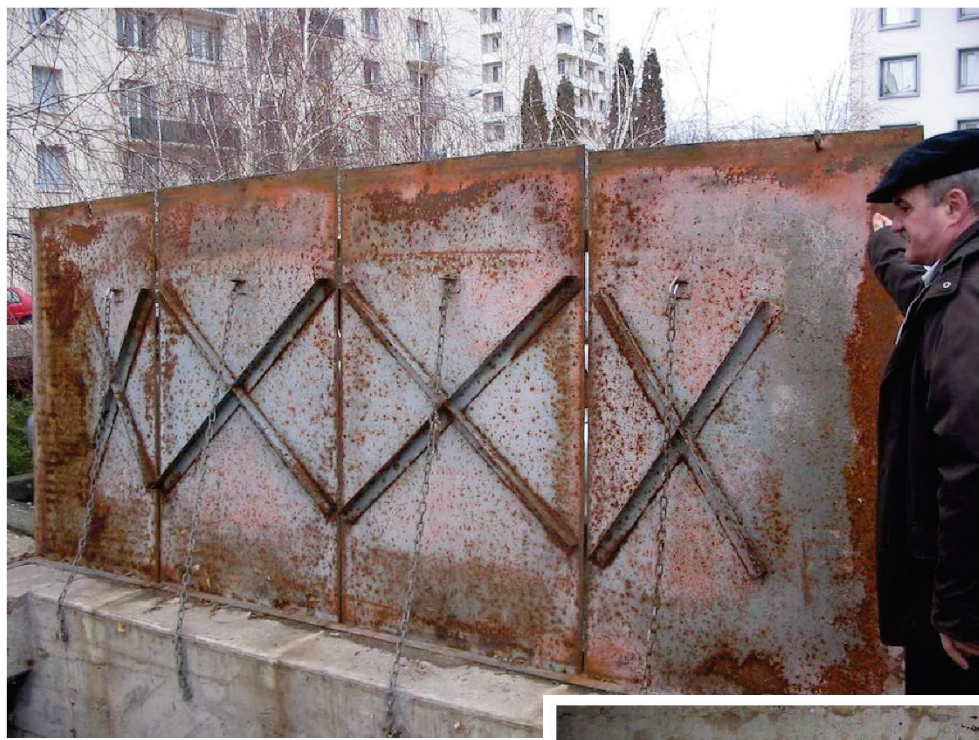
1° Fermer le registre — 2° Tirer à fond le levier de
manoeuvre et attendre l'arrêt de la descente de la chaux
sodée dans l'appareil — 3° Pousser à fond le levier de
manoeuvre vers l'appareil; évacuer la chaux sodée tom-
bée dans le tiroir.
4° Enlever le couvercle de l'appareil; remplir le tiroir
jusqu'au repère, avec de la chaux sodée neuve et le
vider dans la partie supérieure de l'appareil — 5° En-
verser la chaux sodée dans l'absorbent — 6° Ouvrir le registre



- Une conception dépassée dès la construction :
 - 2 préoccupations :
 - Bombardements nombreux,
 - Gaz.
- Prévu pour résister à des bombes de 100 kilos (250, 300 voire 400 kilos à la fin de la Première Guerre Mondiale),

Les autres abris

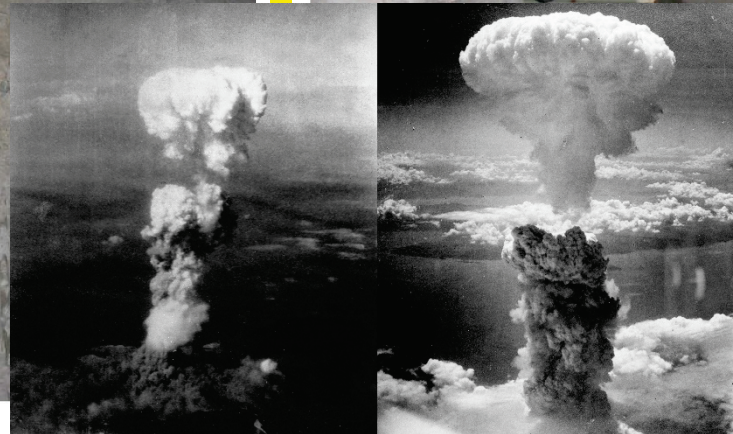




L'héritage d'Hiroshima :

Années 50
3 jours de protection

Bombes 500 fois plus
puissantes





- Les autres abris de NANCY :

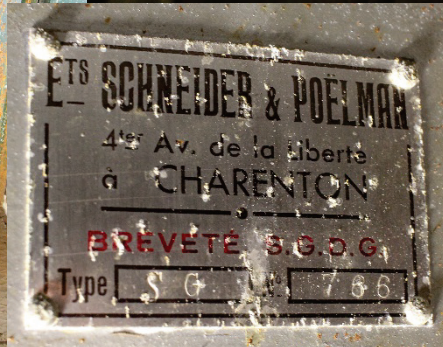
- Ancien internat de Santifontaine,
- BU de Droit,
- Sous le marronnier de la Manufacture,
- Ancien Institut de Physique.





Porte étanche en tunnel créée dans le cadre de la défense passive - 1939 - RAT





MERCREDI
18 SEPTEMBRE 2024

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

9

PATRIMOINE

Un troisième bunker militaire mis au jour près de la gare

CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE Dans le secteur de la gare, sous le foyer des agents SNCF, une petite pépite de 31 m² attendait patiemment que quelqu'un lui rende visite. Hervé Chatriot et Éric Guillaumet ont redécouvert des lieux inusités depuis trente-cinq ans.

LES FAITS

- À la demande de l'état-major de l'armée française, et en amont de la Seconde Guerre mondiale, la protection des installations du chemin de fer et du personnel est étudiée.
- Paris Est, Revin, Lérrouville, Châlons, Vitry, Troyes sont concernés : des abris enterrés ou semi-enterrés en béton spécial armé sont érigés.
- À ce moment-là, il existait trois types de bunker : de « gare » comme à Lérrouville, de 55 mètres carrés, de « dépôt » comme à Vitry-le-François, de 22 m². Celui de Paris Est est celui de la commission régionale et de la sous-commission (c'est-à-dire de commandement).
- Châlons est la seule à avoir les trois bunkers : gare, dépôt et de sous-commission alors que Troyes, Vitry, Revin, Barle-Duc, Hérrouville en ont deux.

SOPHIE UGHETTO

Châlons ne dispose pas d'un, ou de deux bunkers mais bien de trois abris, tous de styles différents. Ce mercredi 11 septembre, Hervé Chatriot qui est, en dehors de son travail à la SNCF, auteur et guide, s'est fait donner la clé du dernier de ces trois abris. Un lieu unique qui vient d'être redécouvert, trente-cinq ans après avoir été fermé pour de bon. Embarquement immédiat pour cet abri de défense passive.

Ce mercredi 11 septembre bat tous les records de température. C'est le jour le plus froid enregistré au XXI^e siècle. Revêtu d'un imperméable doublé de polaire, avec des bottes kaki en plastique achetées pour l'occasion, Hervé Chatriot, employé SNCF, auteur d'un livre sur les gares, ressent lui beaucoup plus l'excitation des grands jours que l'assaut de la météo.

« C'est été, une entreprise a été commanditée pour débayer les escaliers d'accès à la porte blindée du bunker comme cela leur avait été demandé », explique l'amoureux du patrimoine ferroviaire, qui permet au duo qu'il constitue avec son ami Éric Guillaumet, préventeur, de s'y risquer pour la première fois.

Hervé Chatriot connaît par cœur la gare de Reims, ses étonnantes sous-sols, ses plans détaillés et calligra-



Avant : Éric Guillaumet, Hervé Chatriot a ouvert un bunker fermé depuis 35 ans. Sophie Ughetto

phiés. Il a aussi visité le bunker sous la gare de Châlons pour la première fois en 2021. Cela lui a ouvert la voie pour retracer pour TFI l'aventure de son standard téléphonique, décrite les dessins peints sur le mur en panneaux de bois, réexpliquer pour les médias le lien avec la gare de l'Est, dont le bunker est de type « sous commandement ».

IL Y A BIEN TROIS BUNKERS À CHÂLONS

À Châlons, l'employé SNCF ne connaissait donc que le bunker de l'ex tri postal (devenu Mission locale), un bunker dit de gare. Selon lui, il n'y en avait pas d'autre à explorer car celui sous le Lidl de la rue Romain-Rolland, rive gauche, un abri « de dépôt », avait vu en éclat lors de la construction du parking du supermarché.

En 2022, changements de plans : il est apparu qu'un autre bunker, celui situé sous le foyer dit « Orfè » de employés SNCF, près de leur

parking, était habilement masqué, inclus dans le vide sanitaire construit pour l'encapsuler. Il y a quelques semaines donc, la SNCF s'est donné les moyens de le nettoyer de plus près en dégageant l'accès de la porte de secours.

La visite du bâtiment souterrain s'est faite sans embûche. De l'eau devra être évacuée

Muni de sa clé d'entrée, Hervé Chatriot a le visage de celui qui est sur le point de faire une découverte majeure. Un petit pas pour l'homme, un grand pas pour Châlons. La porte s'ouvre. Lampe torche vissée sur le front, le guide est prêt. Il faut d'abord se pencher pour se glisser dans l'encadrement d'une deuxième porte. Les escaliers s'en suivent. « Il y a eu un peu

de bazar de divers ici au fil des années, mais ça passe. » L'eau est partout. Propre, elle ne projette pas de rejets dans l'espace de 31 m². Il fait noir, il fait chaud, la température est beaucoup plus élevée qu'à l'extérieur. L'expédition commence. Un monticule de pierres et de gravats doit être enjambé, le seul obstacle vraiment gênant dans la progression au son de ces murs de béton. « Ici, c'était la salle des machines avec un filtre pour l'air. À côté, la salle des piles-accumulateurs avec un vélo pour pédaler et fournir de l'électricité si besoin. »

Des toilettes, puis plus loin, le standard téléphonique. Tout le mobilier a été entièrement déblayé. Il ne reste rien aux murs, hormis quelques câbles électriques, rien au sol, à part du bois détrempé. Les deux hommes ont pénétré dans le bunker par l'issue de secours. Le porteur de l'issue de secours. Le standard téléphonique, lui, était proche de l'entrée principale : la porte très massive, anti-souffle et

étanche, a été photographiée par Éric Guillaumet. Le parcours s'est déroulé progressivement sans embûche. Pas de trou invisible à l'œil nu, pas de chute. Le lieu est praticable pour qui est prudent. Il mérite toutefois d'être déblayé de l'eau stagnante à l'aide d'une pompe.

Le guide et son camarade reviennent sur leurs pas. Le retour à la surface s'effectue par le même chemin. À l'air libre, Hervé Chatriot réalise. Il vient enfin de mettre un visage sur cet abri dont il avait tracé dans sa tête tous les détails grâce aux plans glanés aux archives déclassées de la SNCF. Il lui faudra encore quelques jours pour se remettre de ses émotions.

Cette année, il n'y a pas de visite du bunker situé sous la Mission locale. Ce dernier ouvre occasionnellement, notamment lors des Journées du patrimoine. Il a besoin d'améliorations avant d'être de nouveau visité, notamment des raccordements en lumière. ■





P.C. de GARE.

LEROUVILLE.

ECHELLE DE 0,005 m/m.

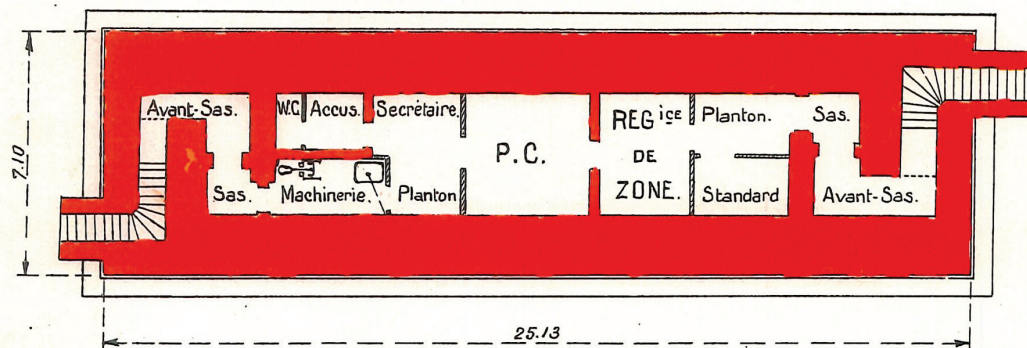
Surface intérieure: 55 m² env.

Effectif protégé: 16.

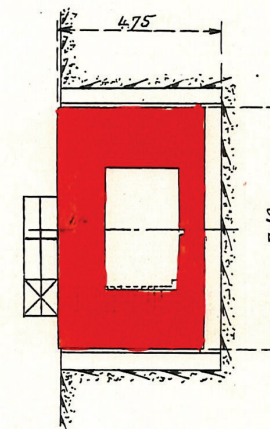
Prix de revient: 1.000.000.

CNAH-SARDO
REPRODUCTION INTERDITE

Plan.



Coupe.





BAR-LE-DUC



Les élèves pendant la guerre





DÉFENSE PASSIVE URBAINE

CONSIGNES
à observer dans les abris



IL EST INTERDIT :

d'encombrer les entrées, couloirs,
escaliers et passages des abris;

de faire du bruit ou d'avoir une tenue
incorrecte;

de fumer;

d'introduire des animaux.



*Toute infraction aux prescriptions ci-dessus sera relevée
par le Chef d'abri, agent de la Défense Passive, et fera l'objet
d'une contravention.*

*Il en sera de même en cas de non-exécution des ordres
donnés par le Chef d'abri.*

Imprimerie Nancéienne
15, rue Gustave-Simon, NANCY

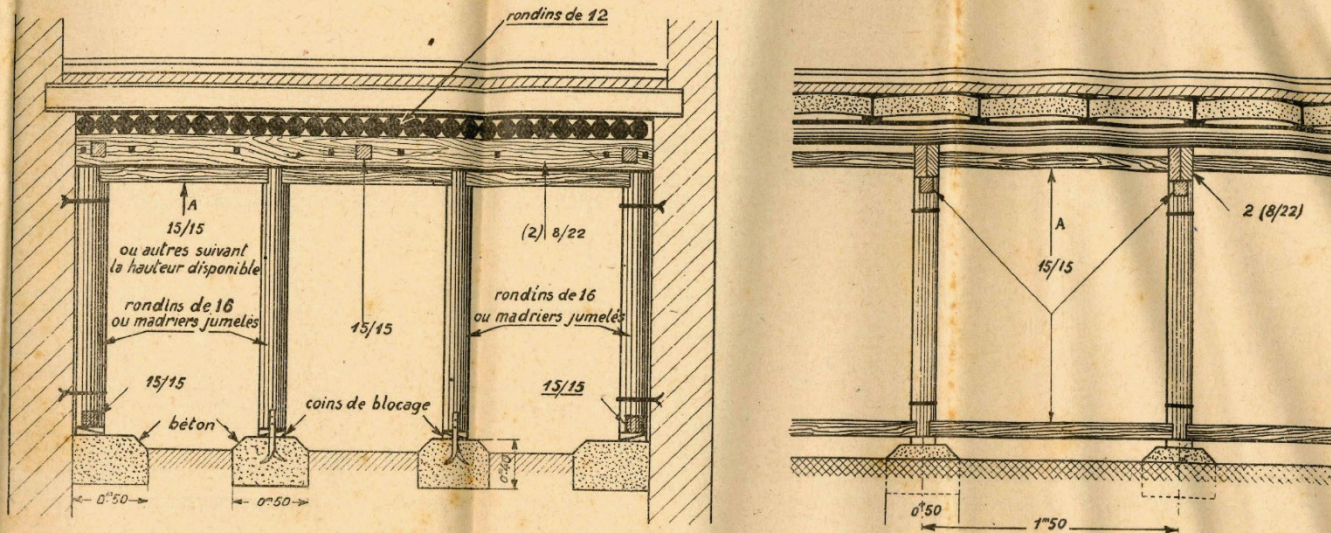
Le Maire : **D^r C. SCHMITT.**



Pl. I.

PROTOTYPE D'ÉTAIEMENT DE CAVE.

EMPLOI DU BOIS.



J. 32026-39.

(1)



Lundi 16 Octobre

Rentrée des élèves : Effectif 297

Mesures prises au point de vue défense passive :

1°) Reconnaissance préalable aux élèves réunis en salle C.

2°) Désignation dans chaque classe des pluriel dans chaque section de classe d'un chef de la Défense Passive et d'une suppléante. Ces chefs forment des bastards jaunes.

3°) Rôle des chefs de D.P.

Ils reviennent à chaque cours se tenir près de la porte d'entrée. Ils reviennent dès que l'alerte est donnée se lever, ouvrir la porte double grande et se rendre aux abris d'1/2 par rapide mais calme.

Ils connaissent les abris affectés à chaque salle et l'escalier qui y conduit.

4°) Mécanisme de la descente aux abris

Les élèves se lèvent rentrent leurs cahiers sous les tables pour ne pas gêner les mouvements de leurs compagnes, prennent leur matras et leur verre deau (qui doivent toujours rester près d'elles) et suivent à par 2 les chefs de D.P.

5°) Rôle des Professeurs

Les Professeurs sont les derniers des classes et suivent les élèves en s'assurant qu'elles sont toutes là et n'ont oublié ni matras ni verre.

6°) Abris

Les 4 abris sont distants les uns des autres et situés près d'1/2 escalier. Trois se trouvent aux 2 extrémités et au centre du long bâtiment de façade, le 4^e se trouve sous le bâtiment de la rue Bailly.

Un accès d'ailleurs existe Place Drouot sous l'annexe du Lycée.

Ces abris ont été installés l'été par les soins

de la Préfecture qui veut bien le louer au Lycée pendant les heures de classe, les 3 autres par la Ville. D'après les renseignements fournis par l'Architecte de la Ville et par le Service de la D.P., ces abris offrent autant de sécurité qu'il est possible et sont meilleurs que les autres abris du quartier.

Celui de la Préfecture offre même l'avantage d'avoir une mécanique d'aération et de filtration. Les élèves iront à tour de rôle, puisque les abris sont affectés aux salles et non aux groupes d'élèves.

Répétition d'alerte

Faite à 11h

Les chefs de D.P. avaient avant fait la reconnaissance des abris.

Les élèves sont descendues rapidement, mais il y a eu embouteillage à l'entrée des caves.

Mardi 17 Octobre

La répétition d'alerte s'est faite avec beaucoup plus d'ordre.

En 3 minutes toutes les élèves étaient dans les caves.

Mercredi 18 Octobre

Répétition d'alerte très satisfaisante. Installation dans les abris excellente, l'électricité étant revenue.

À 18h Coup de téléphone de M^{lle} le Recteur demandant qu'en cas d'alerte les élèves soient répartis par petits groupes et conduites dans différents abris en fonction des environs.

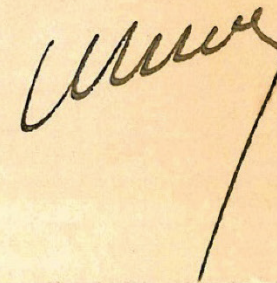
Je ne peux ni comprendre ni excuser cette recommandation pour les raisons suivantes :

1°) Les abris du Lycée sont distants et il y a plus de distance d'1/2 extrémité de Lycée à l'autre, que d'1/2 extré-

Mardi 3 Octobre

Madame la Directrice du Lycée
de Jeunes Filles est priée de ne pas trop
insister pour que les élèves viennent avec
des masques, M. le Maire ayant été mis
dans l'embarras par suite de ces demandes.
Les élèves qui ne seraient pas pourvues de
masques seraient, suivant mes décisions
ultérieures, pourvues de tampons anti-gaz.

Le Recteur,



3/10/39





Les élèves déportées et l'histoire du Lycée







Elles étaient 14

Biographies rédigées par 13
 élèves du Lycée Jeanne d'Arc

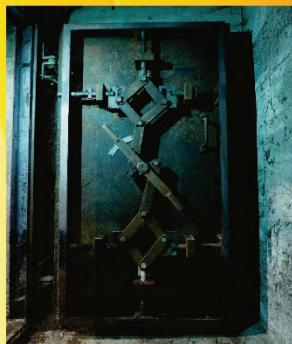


Elles étaient 14

Biographies rédigées par 13
 élèves du Lycée Jeanne d'Arc



Une rapide histoire
de l'abri anti-aérien
du
Lycée International
Jeanne d'ARC



Journées
Européennes
du Patrimoine

2024
2025

L'abri anti-aérien du Lycée International Jeanne d'ARC – NANCY

Un patrimoine de l'histoire
de la Seconde Guerre Mondiale
à sauvegarder



La Région
Grand Est



<https://www.lyceejeannedarcnancy.com>
16, rue Pierre Fourier – 54000 NANCY
Tél. : 03 83 36 77 89
mail : ce.0540039@ac-nancy-metz.fr

Après la seconde guerre mondiale, cet abri servira de vestiaire jusqu'au milieu des années 1970. Deux cellules seront occupées par la protection civile afin d'y lancer les tests des cornes de brume de la ville. En 2000, ces cellules seront restituées au lycée. Tombé progressivement dans l'oubli, cet abri sera redécouvert et un projet de mise en valeur sera élaboré à partir de la rentrée de septembre 2021. Une équipe composée de Monsieur le proviseur et de deux enseignants sollicitera l'avis de plusieurs spécialistes, mènera l'enquête auprès des fonds des archives municipales, des archives départementales ainsi que du service historique de la défense pour retracer l'histoire de cet abri. Aujourd'hui, l'aboutissement de ce travail de longue haleine a permis de reconstituer l'historique du lieu, même si plusieurs zones d'ombre subsistent.



Texte : Nicolas BESTIEN, professeur,
Recherche documentaire : Nicolas BESTIEN,
professeur, Anne-Laure PRULHIÈRE,
professeure,
Crédits illustrations : Archives Municipales.

Questions diverses



Questions diverses





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

